

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

71.121

Objet

**SEMARROY. Nouvelle liste  
d'acquéreurs de terrains.**

DATE DE CONVOCATION

4 septembre

DATE D'AFFICHAGE

4 septembre

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**



L'An mil neuf cent soixante et onze

le dix septembre

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. TETARD, Melle FOUCHÉ,  
MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, BARDE, COLLE, NAULIN, LARGETEAU,  
MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, RIVIERE, BERLAND, DOMEQ, LANDRY,  
DELAIR, BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE ,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par M. TETARD  
BOUCHET, par M. BUJARD

Absents : MM.

Monsieur LANDRY a été élu Secrétaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, article 78-1  
(modifié par le décret du 19 Mai 1959) et l'article 375 du Code  
Municipal

Vu les statuts de la S.E.M.A.R.ROY.

Vu le décret du 1er Juin 1960, approuvant les cahiers types  
d'aménagement urbain,

Vu les conventions de concession :

- de la Zone d'Habitation, en date du 15 Octobre 1965,
- de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires en date du  
28 Décembre 1965,
- de la Zone Commerciale, en date du 5 Décembre 1968,

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'approbation de  
ces concessions, à savoir :

- de la Zone d'Habitation, en date du 1er Octobre 1965,
- de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires en date du  
1er Octobre 1965,
- de la Zone Commerciale, en date du 13 Septembre 1968,

DECIDE :

1°/ D'arrêter ainsi qu'il suit une nouvelle liste de bénéficiaires de terrains dans les différentes zones :

a) Zone d'Habitation (pour résidences individuelles)

DESCUDET .....	30 Lgts
GABOREAU .....	480 m2
CASTAGNONI .....	289 m2
LEPRETRE .....	620 m2
PUSETTI .....	625 m2
DANTONY .....	350 m2
PEROT .....	360 m2
GRANJON .....	406 m2
BLANCHARD .....	370 m2
GAUTIER .....	364 m2

2°/ de soumettre cette liste à l'approbation du Comité prévu au Cahier des Charges de Concession (article 17) et au Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*